

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON
COMTÉ DE BELLECHASSE**

RÈGLEMENT NO : 328-2008

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO : 298-2005 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILÉMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : But

Le présent règlement a pour but d'ajouter les usages : d'habitation unifamiliale jumelée à un commerce et réparation automobile, dans la zone I-36.

ARTICLE 2 : Classification des usages

À l'article 16 CLASSIFICATION DES USAGES sera ajouté le texte suivant :

1) Habitation unifamiliale jumelée à un commerce :

Habitation comprenant un seul logement, séparée d'un commerce par un mur latéral mitoyen.

ARTICLE 3 : Grille de spécification des usages autorisés par zone

À l'annexe 1 : GRILLE DE SPÉCIFICATION

3.1 Sera ajouté aux groupes d'usages Habitation, l'usage suivant :

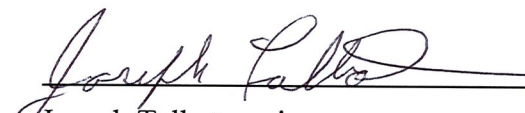
Unifamiliale jumelée à un commerce.

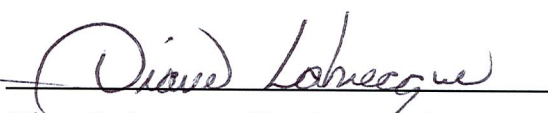
3.2 Dans la zone I-36 un astérisque sera ajouté aux usages suivants :

- Habitation unifamiliale jumelée à un commerce.
- Commerce réparation automobile.

ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, lors de sa publication.


Joseph Talbot, maire


Diane Labrecque, dir.gén sec.-très.

Avis de motion : 13 mai 2008.

Adoption premier projet de règlement : 13 mai 2008

Assemblée publique de consultation : 2 juin 2008.

Adoption règlement : 7 juillet 2008.

Approbation par la MRC : 26 août 2008

Publication : 29 août 2008